

DEC173095DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Raynald De Dreuzy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3343, intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes, dont le directeur est M. Gilles Pinay ;

Vu la décision DEC172773INSU du 20 octobre 2017 portant cessation de fonctions de M. Gilles Pinay et nomination de M. Jean-Raynald De Dreuzy, directeur de l'unité mixte de service n°3343 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes » (OSUR) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Erwan Hallot, maître de conférence des universités hors classe et Mme Géraldine Olivier, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 décembre 2017

Le directeur d'unité

Jean-Raynald DE DREUZY